



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALEA/42/219
S/18799
13 avril 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-deuxième session
Point 62 de la liste préliminaire*
ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES
(BIOLOGIQUES)

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 13 avril 1987, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de
l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à mes lettres des 7 et 10 avril 1987, publiées comme documents du Conseil de sécurité sous les cotes S/18788 et S/18796, respectivement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance de nouveaux faits concernant l'utilisation d'armes chimiques par l'Iraq.

Les 10 et 11 avril 1987, deux obus d'artillerie et 40 roquettes chimiques contenant de l'ypérite ont été lancés, faisant 120 martyrs et blessés. Le 11 avril 1987, des agents chimiques ont été utilisés au cours de deux attaques aériennes contre le Bureau des ressources en eau de Khurramshâhr, faisant plus de 20 martyrs et blessés parmi d'innocents fonctionnaires.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 62 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Saïd RAJAIE-KHORASSANI

* A/42/50 et Corr.1.